



DELIBERATION : N° 2022/74

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière du bâtiment de la Poste

Convocation du : 2 décembre 2022

Rapporteur : Monsieur Bernard GENSSLER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 07 décembre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 8 décembre 2022

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 08 décembre 2022 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (15) :

Etaient absents excusés représentés (3) :

Etaient absents excusés non représentés (1) :

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Madame Karine De Macedo



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE
SEANCE PUBLIQUE DU 07 décembre 2022

Le remplacement de la chaudière du bâtiment accueillant la Poste (chemin des Chrestias) a été approuvé par délibération le 07 juillet 2022.

Monsieur Le Maire présente au Conseil un plan de financement qui intègre l'aide régionale au développement de chaufferies biomasse.

L'aide s'appuie sur le coût du remplacement de la chaudière fuel existante par de la chaudière bois (22 639€ HT) diminué du coût par le remplacement d'une chaudière équivalente (6 777€ HT).

Le montant prévisionnel des travaux HT est de 22 639 € HT
Le montant prévisionnel des travaux TTC est de 27 168 € TTC

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention région (45% de 15 862 € HT) -----	7 138 €
- TVA	5 433 €
- Autofinancement -----	20 030 €

TOTAL TTC 27 168 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- **D'approuver** le remplacement de la chaudière du bâtiment de la Poste ;
- **D'approuver** le Plan de Financement présenté ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional et des autres financeurs au taux le plus élevé possible ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au bon déroulement de cette opération.

Pour : 15

Contre : 3

Abstention :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 07 décembre 2022

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER

